



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 1^{er} mai 2017

LIEU : CHEYRES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Pochon Bernard

Présences: Bise Sébastien, Chanez Magali, Chanez Patrick, Grandgirard Janine, Märki Daniel, Méan Thierry, Michel Céline, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pillonel Romaine, Pillonel Yves, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Balestra Raphaël, Chanez Daniel, Chanez Yves, Gander Angélique, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Marti Laure, Monney Florian, Prébandier Krisztina, Rey Stéphane et Wyss Gérard.

Excusés : Bersier Louis, Morax Pierre, Sauter Ludovic

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Dietlin Pierre-Yves, Arnold Pascale, Monney Fabien, Pythoud Nicolas, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Le Président souhaite la bienvenue à cette 2^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Cette séance est principalement dédiée au budget de la nouvelle commune. Suite à la fusion du 1^{er} janvier dernier, les exigences légales demandent de passer les budgets 2017 et les comptes 2016 jusqu'à fin mai. C'est pourquoi, la prochaine assemblée est déjà agendée dans moins d'un mois, le 29 mai prochain. Il remercie d'ores et déjà le boursier communal, M. François Guerry, et le Conseil communal pour avoir transmis le budget début avril, soit trois mois après son entrée en fonction.

Avec les budgets et les comptes, afin de élargir notre horizon, le bureau du Conseil général a répondu favorablement à la demande de M. Pierre-André Arm, directeur de la COREB, pour une présentation de la Communauté Régionale de la Broye qui %uvre sur les dossiers intercantonaux de notre région.

Avant d'entamer la partie officielle, le Président désire rappeler les règles de vie à respecter pour le bon fonctionnement du Conseil.

1. mettre en veille les téléphones portables
2. tous les intervenants qui souhaitent prendre la parole attendent qu'on leur la donne, se lèvent pour s'exprimer au micro selon les convenances d'usage et déclarent leurs intentions (remarques, questions, propositions)

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 4 avril 2017, par affichage au pilier public, par le Cheyres-Châbles-

Info et par publication sur le site internet de la commune.

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a une remarque à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : MM. Louis Bersier, Pierre Morax et Ludovic Sauter.

Il relève que le Conseil communal est au complet ce soir.

Il rappelle aussi que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Présentation de la COREB
2. Approbation du PV de la séance du Conseil général de Cheyres du 12 décembre 2016
3. Approbation du PV de l'assemblée communale de Châbles du 12 décembre 2016
4. Approbation du PV de la séance du Conseil général de Cheyres-Châbles du 16 janvier 2017
5. Budgets 2017
 - 5.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 5.2. Rétribution des membres du Conseil communal
 - 5.2.1. Présentation
 - 5.2.2. Rapports de la commission de structures et rémunérations et de la commission financière
 - 5.2.3. Vote
 - 5.3. Rétribution des membres du Conseil général
 - 5.3.1. Présentation
 - 5.3.2. Rapports de la commission de structures et rémunérations et de la commission financière
 - 5.3.3. Vote
 - 5.4. Délégation de compétence (CHF100'000.- investissement)
 - 5.4.1. Présentation
 - 5.4.2. Rapport de la commission financière
 - 5.4.3. Vote
 - 5.5. Demande d'autorisation d'un compte de trésorerie avec découvert (CHF 500'000.-)
 - 5.5.1. Présentation
 - 5.5.2. Rapport de la commission financière
 - 5.5.3. Vote
 - 5.6. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière
 - 5.7. Vote final du budget de fonctionnement
 - 5.8. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 5.9. Vote final du budget d'investissements
6. Informations du Conseil communal
7. Informations du Conseil général
8. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance du Conseil général ouverte.

1. Présentation de la Coreb

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Pierre-André Arm pour la présentation de la Coreb.

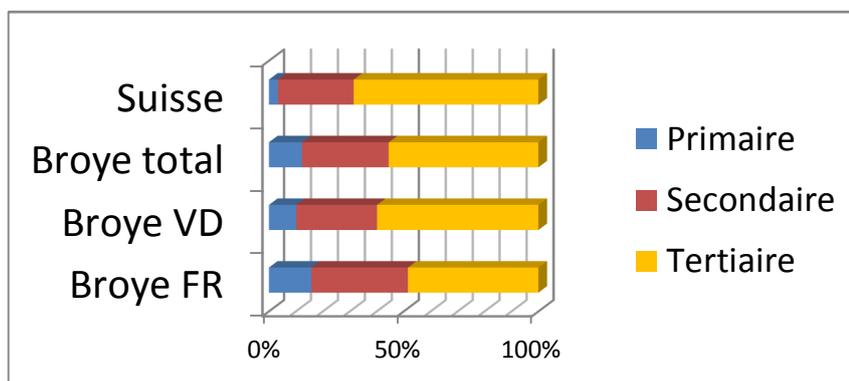
Le Directeur de la Coreb salue le Conseil général, le Conseil communal, le public ainsi que la presse. Se retrouver à Cheyres ce soir lui rappelle des souvenirs d'enfant inoubliables puisqu'il passait pratiquement toutes ses vacances sur la plage de son grand-père Roger. M. Arm a demandé au Législatif et à l'Exécutif de présenter la Coreb en début de législature afin de faire connaître les activités de « la nébuleuse » appelée COREB. La Broye, ce sont deux districts, c'est une région. Un district fribourgeois et un vaudois comptant environ 70'000 habitants, complètement imbriqués et contraints de collaborer ensemble. La Coreb est reconnue autant sur vaud que sur fribourg pour être l'interlocuteur régional. Créée en 1988, la communauté va fêter ses 30 ans l'an prochain. Son but est l'étude de la promotion, du développement et d'un aménagement régional harmonieux et aussi de favoriser la prise de conscience d'un intérêt commun de travailler ensemble. Qui en sont les membres ? Ce sont deux associations régionales de district : 1. ARBV . Association Région Broye-Vully (communes, entreprises et membres privés). 2. Ascobroye . Association des communes du district de la Broye fribourgeoise (communes uniquement). A noter une particularité, par rapport à d'autres régions, notamment les régions fribourgeoises, également des membres privés (env. 300), ce qui permet de garder le pied dans notre tissu économique. Pour réaliser la promotion économique et développer une région, il faut connaître sa région. Pour y parvenir, un diagnostic est essentiel. Quels sont les facteurs dominants dans notre région ?

Facteurs dominants :

- É Agriculture avec productivité élevée
- É Pendularisme
- É Croissance démographique et équilibre générationnel
- É Nombre important de centres (Avenches, Payerne, Estavayer-le-Lac, Moudon), mais de petite taille.
- É Desserte de l'A1
- É Densité d'habitations faible, ce qui rend difficile les transports par bus
- É Part importante des transports par TIM (Transports Individuels Motorisés)
- É Déficit de transports publics

Notre région est une position centrale par rapport aux grands centres. Il faut donc essayer de réussir à s'affranchir par rapport à la situation.

La qualité de l'économie broyarde : agriculture, secondaire, tertiaire et tourisme :



Au niveau du secteur primaire, on constate que la Broye vaudoise est moins « agricole » que la Broye fribourgeoise, mais les deux demeurent supérieures au reste de la Suisse.

Le secteur tertiaire est plus faible que la moyenne, mais le secteur secondaire correspond à ce qui se passe ailleurs en Suisse, sans particularité et comprenant toute sorte d'industries. On peut citer peut-être un plus dans l'agro-alimentaire et la mécanique.

M. Pierre-André Arm souligne l'importance du secteur secondaire qui doit permettre de maintenir les emplois dans la région de la Broye. L'agriculture qui se veut productive rencontre des complications lorsqu'il faut fonctionner avec la politique agricole suisse qui doit s'occuper aussi des paysans de montagne.

Une stratégie économique a donc été mise en place par la Coreb et évolue. Cette stratégie a pour but d'obtenir un développement régional structuré et coordonné, en tenant compte de la qualité de vie. L'objectif est aussi de se manifester par rapport aux agglomérations, de renforcer la base économique et la consommation à l'intérieur, par des services de proximité. D'utiliser le sol de manière parcimonieuse. De favoriser le développement à long terme, avec des installations à bonne valeur ajoutée. Pour illustrer ce point, M. Pierre-André Arm cite l'entreprise Nespresso. La capsule de café est une valeur ajoutée. Nespresso a également créé bon nombre d'emplois de toute catégorie. Pour le Directeur de la Coreb, cette action représente aussi de la valeur ajoutée. L'objectif est donc vraiment de créer des emplois pour toutes les catégories de la population et si possible des emplois avec une valeur ajoutée se trouvant dans le produit et dans les salaires. Un enjeu de la stratégie économique consiste aussi à maîtriser les grands générateurs de trafic. Le mot clé est donc la création d'emplois. Dans le cadre du plan directeur régional de la Broye, resté en suspens un certain temps suite à la votation sur la LAT, la Coreb a justifié quelques endroits où un développement économique semblait être réalisable. Un calcul a été conçu, un ratio entre emplois et habitants. Le canton de Vaud compte plus de 50% d'emplois par habitant et le canton de Fribourg en dénombre un peu moins avec 45%. Avec une moyenne de 40% pour la Broye, il manque 7'000 emplois dans la région. Il est clair que les emplois qui seront créés ne seront pas tous occupés par des Broyards, mais ils permettront à ces derniers d'en trouver un. Lorsqu'une entreprise s'établit dans la Broye, elle ne recrute pas forcément au départ les gens de la région mais le pourcentage d'employés locaux augmente au fil des années. Nespresso par exemple a débuté avec des pendulaires provenant de France à 85%. Ce chiffre est aujourd'hui à 65%. Cette diminution est liée à la rotation du personnel, au fait que les pendulaires se sont établis dans la région et enfin, à l'augmentation des places de travail au fur et à mesure de l'exploitation. Dans le secteur agriculture, la Coreb s'efforce de maintenir l'affinement dans la région au moyen de l'industrie alimentaire ou simplement les premières transformations etc. Au niveau du tourisme : des progrès sont faisables en travaillant ensemble. L'amorce a démarré, de belles collaborations se sont mises en place avec déjà de belles réalisations. A relever une offre d'activités touristiques extraordinaire qui contraste avec une offre d'hébergement faible à cause notamment des banques qui ont du mal à prêter à l'hébergement hôtelier. Du point de vue du tertiaire, notre région est peu développée et compte une valeur ajoutée faible. A améliorer au moyen de services de proximité bien développés.

Dans l'immédiat, de gros projets sont en cours, notamment l'aéropôle. A préciser que ce projet d'aéropôle n'est pas synonyme d'aéroport. C'est un projet industriel qui utilise le ciel pour faire travailler le sol. On profite d'une infrastructure existante, militaire, avec passablement de nuisances, mais qui crée quelque 550 emplois dans la région, ce qui n'est pas négligeable. Or, cette infrastructure reste un site sous-utilisé. Les entreprises qui vont s'implanter seront en lien

avec l'aérotechnique en général. M. Pierre-André Arm cite l'entreprise Boschung qui va inaugurer ses locaux au mois de août cette année, avec 170 emplois dans la Broye. Les autres enjeux dans l'immédiat sont :

- “ Concrétiser les projets sérieux qui sont devant notre porte : bâtiment de Boschung, Speedwings, Solar Stratos, PDR Broye, Elanco, concrétiser la première étape de Rose de la Broye, mise en valeur des sites d'importance régionale.
- “ Concrétiser l'amélioration des transports publics
- “ Mettre en place des stratégies de promotion pour les sites d'importance (Moudon, Avenches, Estavayer Zone Plein Sud, St-Aubin)

Le développement de la Broye est en marche et afin de maintenir une bonne qualité de vie dans cette région, il est impératif d'établir une collaboration intercommunale et intercantonale.

De gros projets doivent aboutir et la Broye est chanceuse car suite à un développement tardif, elle possède des zones disponibles (Aéropôle 400000m²/ zone des Marais à Estavayer 700000m² / Avenches 100000m²). Dans les grands projets, il cite l'école professionnelle CPNV de Payerne, rattaché au CPNV à Yverdon, étant devenu trop petite. Il était prévu de fermer l'établissement dans un premier temps mais un projet est en cours pour implanter une école professionnelle intercantonale de proximité pour les jeunes apprentis de la Broye.

Plan Directeur Régional :

Enjeux :

- Urbanisation : trouver une structure urbaine spécifique et une hiérarchie des centres
- Nature et paysage : maintien de la qualité de la région
- Mobilité : coordination intercantonale et coordination avec l'urbanisation
- Économie : économie diversifiée et de qualité. Développement concerté
- Loisirs et tourisme : développement de l'offre touristique pour des vacances actives

Projets intercantonaux :

- Mobilité . transports publics
- Broye : région dispersée, à densité de population faible
- Mobilité : un enjeu majeur

Grands projets industriels ou économiques en cours :

- Aéropôle
- Secteur stratégique Rose de la Broye
- Zone des Marais Estavayer-le-Lac
Zone de la gare et Bronjon Moudon . pôle agro-alimentaire
- Mise en valeur zone Avenches
- Zone Elanco
- Groupe E . 70 ept
- Boschung . 150 ept
- Plus petits projets comme la création d'une brasserie artisanale à Grandcour.

Tourisme : intensification des collaborations et amélioration de l'offre

- Continuation et intensifications des collaborations broyardes
- Accroissement des collaborations avec d'autres régions (Morat, Yverdon, 3 Lacs)
- Actions communes de promotion (brochure Mood)
- Création de produits touristiques (hébergement, tourisme doux, etc)

Ces projets touristiques doivent donc être améliorés.

Dans les projets en cours, on parle d'intercantonalité. Néanmoins, M. Arm avoue devenir sceptique lorsqu'il voit arriver un concept cantonal car ça ne fonctionne jamais dans la Broye. La Coreb essaie toujours d'adapter ces concepts à la région mais connaît parfois des échecs comme par exemple le SEMO de Payerne qui a été fermé. Nos jeunes doivent se rendre à Bulle ou à Fribourg.

Dans ses travaux, la Coreb offre :

- Guichet entreprises
- Banque de données terrains et bâtiments

- Accueil entreprises et accompagnement
- Contact entre communes et cantons
- Aide à projet . fonds de développement régional
- Recherche de solutions par la connaissance du terrain
- Conseil
- Facilitateur de projets privés ou publics
- Fonds de développement régional

Pour maintenir une qualité de vie harmonieuse, il est impératif de maintenir les collaborations intercantionales et continuer à travailler ensemble. Les collaborations ont démontré l'aboutissement de beaux projets. On doit pouvoir prédire l'avenir, observer notre environnement, pouvoir se déplacer, travailler, planifier notre territoire et accessoirement, pouvoir financer nos activités.

Il termine avec un magnifique exemple qui concerne le chargement de betteraves. A Estavayer-le-Lac, le chargement était compliqué, à Cugy dangereux et à Payerne et Domdidier, les chargements étaient devenus rarissimes. L'idée était donc de changer la rampe de chargement des betteraves. Les coopératives de betteraves ont dû collaborer ensemble et ont trouvé une solution à Domdidier, sur sol fribourgeois mais sur une parcelle appartenant à la commune de Avenches. La Coreb a pu faire fonctionner la Loi sur l'appui au développement économique vaudois en raison de la présence d'agriculteurs vaudois. Finalement, les coopératives de ces agriculteurs se sont regroupées et ne forment plus qu'une aujourd'hui.

Le Président remercie M. Pierre-André Arm pour toutes ces explications.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

M. Bernard Pillonel souhaite connaître le budget annuel de la Coreb. M. Pierre-André Arm répond que le budget est d'environ CHF 800'000.-.

Dans ce budget, sont comprises les cotisations communales de CHF 8.50 par habitant (CHF 70'000), cotisations des membres privés et les cantons.

A noter un net déséquilibre entre le sponsoring des cantons VD-FR.

VD = CHF 200'000.- et FR = CHF 18'000.-. Pour des raisons politiques. Le canton de Vaud a basé toute sa politique de développement régional sur les régions, alors que le canton de Fribourg évalue certaines régions. La Coreb est tenue de garantir certains travaux pour le canton de Vaud comme donner un reporting du guichet entreprise. La Coreb est aussi l'organe de préavis pour la loi sur l'appui au développement économique.

M. Bernard Pochon souhaite ajouter qu'il est profitable d'avoir un organe qui puisse favoriser l'intercantonalité mais il faudrait peut-être penser, à moyenne échéance, à une fusion de la Broye et voir ce que cela pourrait amener des deux côtés de la frontière, à la fois pour les Vaudois et les Fribourgeois.

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général de Cheyres du 12 décembre 2016

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

3. Approbation du PV de l'Assemblée communale de Châbles du 12 décembre 2016

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Bernadette Mollard pour sa rédaction.

4. Approbation du PV de la séance du Conseil général Cheyres-Châbles du 16 janvier 2017

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

5. Budgets 2017

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Les budgets de fonctionnement et d'investissements ont été transmis et ils ont été présentés à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance, mais présentés de manière générale. La discussion sur ces budgets se fera lors des points 5.7 pour le budget de fonctionnement et 5.9 pour le budget d'investissements.

Le Président donne la parole à M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de cet objet.

M. Jérôme Ruffieux indique que ce premier budget de la nouvelle commune se monte à plus de CHF 10'000'000 (avant : 7 mio à Cheyres / 3 mio à Châbles).

Pour faciliter la lecture du document, les comptes 2015 et le budget 2016 ont été introduits. Les écritures et les factures envoyées dans chaque commune ont été éliminées. Les tarifs et les taxes ont été modifiés pour les adapter à la nouvelle commune de manière à pouvoir comparer. Les effets de la TVA et des changements d'impôts ont été éliminés.

Tableau des taxes :

	Cheyres	Châbles	Cheyres-Châbles	
Consommation eau en m3 HT	0.40	1.70	0.85	
Abonnement d'eau HT	80.00	60.00	80.00	
Location compteur eau HT	20.00	35.00	20.00	
Taxe évacuation épuration en m3 HT	1.30	0.60	1.05	
Abonnement Epuration HT	100.00	50.00	100.00	
Abonnement Epuration Parcelle m2	-	0.10	-	
Taxe au poids OM HT	0.37	0.47	0.37	Pas de facturation
Abonnement déchetterie résident HT	46.30	50.00	46.30	Facturé 50 TTC
Abonnement déchetterie non-résident HT	138.89	-	138.89	Facturé 150 TTC
Taxe Chiens	50	50	50	
Taxe Non Pompiers	100	100	100	De 20 ans à 50 ans
Contribution immobilière	2‰	2.5‰	2‰	

Pour la nouvelle commune, Jérôme Ruffieux relève, par rapport aux charges liées des comptes 2015, une augmentation des charges liées de 4,92 % due aux augmentations structurelles dans l'enseignement, les écoles spécialisées, la santé, les affaires sociales et aux charges des associations dans la protection de l'aménagement et de l'environnement.

Budget de fonctionnement

Jérôme Ruffieux souhaite apporter des précisions sur le budget de fonctionnement.

Administration : un effet de synergie et d'économie des dépenses ne sera pas pleinement visible en 2017 puisqu'il faudra connaître et comprendre en détail le fonctionnement de la nouvelle commune. C'est également le cas pour les jetons du Conseil général en raison d'une assemblée supplémentaire cette année.

Protection juridique : une liquidation d'affaire est actuellement en cours.

Police du feu : un changement de local est prévu, en raison de la vétusté des locaux actuels, ainsi que la location d'un véhicule de transport de hommes en remplacement d'un véhicule qui ne répond plus aux exigences actuelles.

Abris PC : un inventaire complet est prévu ainsi que des travaux de réaménagement et de nettoyage.

Enseignement : Dès 2017, la participation des parents au camp de ski est présentée séparément où l'augmentation proportionnelle du coût total du camp de ski. Accueil extra-scolaire : la participation des parents a été revue à la baisse.

Culture et loisirs : la Fête Nationale est maintenue dans les deux villages et la participation de la commune est équitable pour les deux villages.

Electricité de la zone sportive « En Crevel » : mis en soutien aux sociétés locales/sportives et non plus sous le dicastère des routes.

Santé et affaires sociales : à part l'augmentation en relation aux charges liées, la participation à l'exploitation de la commune a diminué et la participation aux pensions a augmenté.

Transport et communication : pas de commentaire

Protection . aménagement du territoire : les comptes sont équilibrés et certains travaux de entretien du réseau d'eau sont prévus sur le village de Châbles.

Déchetterie : la réserve dédiée aux ordures et déchets est dissolue.

Cimetière : il est prévu d'établir un plan digitalisé et la numérisation des tombes du cimetière de Cheyres ainsi que l'étude pour un jardin du souvenir.

Correction des eaux : l'évacuation des déchets en décharge selon les directives du SEn engendre des frais d'assainissement pour le ruisseau de la Croix.

Aménagement du territoire : le solde du PAL de Cheyres est prévu ainsi que la mise à jour du SIT.

Economie : un entretien accru des forêts et des places de détente est prévu.

Finances et impôts : diminution des rentrées d'impôts sur les gains immobiliers et les frais de mutation ainsi que l'impôt sur les prestations en capital.

L'intérêt de la dette et le renouvellement des taux favorables permet une économie d'environ CHF 40'000.-.

Le budget 2017 :

- charges = CHF 10'178'840.90 en baisse de CHF 349'199.20 par rapport à 2015
- revenus = CHF 10'108'106.60 en baisse de CHF 361'584.50 par rapport à 2015

Le Conseil communal estime que ce budget est réaliste et reflète les besoins de la nouvelle commune ainsi qu'une amélioration du résultat financier qui reste possible suite à d'heureuses surprises dans les recettes mais que le Conseil communal ne veut pas aujourd'hui anticiper ou spéculer.

Budget d'Investissements

Le Conseil communal a donné priorité à la réalisation des investissements déjà votés et pas encore réalisés. Avec trois gros projets notamment : le centre sportif, la réfection de la route de Vaularbel et la réfection du chemin des Grèves. D'autres investissements sont prévus selon l'urgence et l'importance.

Ce budget d'investissements se monte à CHF 5'416'000.- dont 92,37% représentent des investissements déjà votés lors des précédentes législatures.

Au niveau des nouveaux investissements, on peut citer l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport de troupes pour la police du feu, le véhicule actuel ne répondant plus au besoin. Un crédit d'étude et réfection des infrastructures communales, un projet de long terme qui permet d'obtenir des subventions fédérales. La signalisation à la route de Yverdon-les-Bains pour assurer la sécurité des piétons sur ce tracé à forte circulation. Des travaux de rénovation à la STAP du Moulin. Le bouclage du réseau d'eau en Crevel où l'idée est de profiter des travaux du centre sportif pour réaliser ce bouclage. La création d'un jardin du souvenir au cimetière de Cheyres. Réaménagement du ruisseau de la Croix suite à une demande du canton et des riverains. Un crédit d'étude pour l'assainissement du site de la Rochette exigé par le SEn.

5.2 Rétribution des membres du Conseil communal

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.2.1. Présentation

Le Président donne la parole à M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

La proposition faite est basée sur l'analyse des anciennes communes de Cheyres et de Châbles et d'autres communes du canton. La proposition a également été discutée avec le canton, notamment le service des contributions en ce qui concerne les honoraires fixes. L'idée est de proposer des honoraires égaux pour tous les membres. Le report des heures est bien entendu basé sur la confiance avec des règles simples et claires. Le numéro du compte est 010.

- Honoraires annuels fixes : CHF 3'500.- et CHF 1'500.- pour les frais
- Séance du Conseil communal ou général: CHF 80.-/séance
- Tarif horaire : CHF 40.-
- Kilomètres hors commune : CHF 0.70
- Déplacements hors de la commune remboursés.

Le Président remercie M. Jérôme Ruffieux.

5.2.2. Rapport de la commission de structures et rémunérations et de la commission financière

Rapport de la commission temporaire de structures et rémunérations

La commission temporaire de structures et rémunérations s'est réunie à deux reprises, le 15 février et le 1^{er} mars 2017.

Elle a pour but d'examiner les structures de la commune, d'examiner la proposition de rémunérations du Conseil communal et elle élabore un plan de rémunérations du Conseil général et des commissions.

Après la constitution de la commission, cette dernière a étudié la proposition de rétributions du Conseil communal présenté par M. Jérôme Ruffieux, Conseiller et membre de la commission. Il s'est renseigné auprès de plusieurs communes du canton et informe que M. le Syndic, Mme la Vice-syndique ainsi que les Conseillers toucheront des honoraires annuels fixes de CHF 3'500.- et CHF 1'500.- pour les frais.

En effet, lors de la dernière législature, les honoraires annuels des Conseillers communaux étaient de CHF 1'500.- et en plus, M. le Syndic percevait CHF 7.- par habitant. Selon les tendances, il n'est plus de coutume de donner un montant par habitant au Syndic.

Lors de la dernière législature, le Conseil général avait validé à CHF 31.75/h les rémunérations des Conseillers communaux pour les prestations et délégations officielles; montant modifié à CHF 40.-/h par le Conseil communal en cours de législature. Le Conseil général avait également validé les frais à CHF 25.-/h pour les commissions des Conseillers communaux ; montant modifié à CHF 40.-/h par le Conseil communal en cours de législature.

Par contre, les frais de déplacements avec véhicules privés hors de la commune seront à CHF 0.70/km contre CHF 0.80/km auparavant, selon renseignements pris à Fribourg.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné de manière attentive la rétribution des membres du Conseil communal, une première fois le 11 avril pour l'analyser et une seconde, le 18 avril en présence du boursier, Monsieur Guerry et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin en remplacement de M. Jérôme Ruffieux responsable des finances.

La mise à jour de la rétribution du Conseil communal clarifie les honoraires de chaque membre et elle est simple d'utilisation.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette rétribution des membres du Conseil communal.

Le Président remercie les commissions pour leurs rapports et ouvre la discussion.

M. Bernard Pillonel a une question par rapport aux rétributions. Lors de la séance de préparation, on lui a répondu que les montants votés ce soir sont des montants non indexés et qui resteront valables pour une durée de 5 ans. Or, il a été constaté que lors de la dernière législature, le tarif est passé de CHF 31.75 à CHF 40.-/h pour le Conseil communal. Il souhaite connaître les raisons de cette modification.

Le Président du Conseil général répond qu'il y a eu effectivement un chiffre en début de législature puis un autre chiffre en fin de législature mais ignore où est l'erreur. Il garantit d'être très regardant lors de la législature actuelle.

M. Philippe Rapo s'étonne que le Président du Conseil général puisse prendre la parole au nom du Conseil communal. Il s'adresse à M. le Syndic, M. Dietlin, responsable des finances lors de la précédente législature et demande comment a-t-on pu passer de CHF 31.75 à CHF 40.-/h.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que la proposition avait été faite par l'ancien Syndic et M. Dietlin n'avait pas à l'esprit à ce moment-là que la responsabilité de modifications de rétributions était du Conseil général.

M. Philippe Rapo fait remarquer que les rétributions du Conseil communal avaient été votées en séance du Conseil général et que cette réponse ne le satisfait pas. M. Dietlin, Mme Rosset Blanc et d'autres étaient aussi présents. Il fait remarquer que la décision zélée de l'époque a eu un impact sur les finances et représente un coût pour les concitoyens. Il demande de chiffrer cette augmentation de tarif.

M. Pierre-Yves Dietlin n'a pas la réponse dans l'immédiat.

M. Jérôme Ruffieux avertit que les rétributions actuelles seront votées pour 5 ans. En cas de modifications en cours de législature, le Conseil communal présentera la proposition devant le Conseil général.

Le Président signale que certains dans l'assemblée étaient au Conseil général et avaient accepté le budget sans avoir remarqué cette différence.

M. Philippe Rapo, qui officiait en tant que membre de la commission financière, n'était pas en mesure de constater cette différence de tarif puisque les montants étaient globaux. Il faisait confiance à l'Exécutif et ce soir, il s'aperçoit que sa confiance a été trahie. Il pense qu'à l'avenir, le Conseil communal devra subir les conséquences ses actes et fournir les heures détaillées afin qu'une telle initiative ne se reproduise plus.

Le Président assure que la commission de structures et rémunérations et la commission financière seront vigilants à ce niveau-là lors de cette législature.

5.2.3. Vote

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la rétribution des membres du Conseil communal telle que présentée lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La rétribution des membres du Conseil communal est acceptée par 27 voix.

5.3. Rétribution des membres du Conseil général

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.3.1. Présentation

Le Président signale la correction d'une erreur de dénomination dans le document reçu : dans le paragraphe B point 2, il s'agit de séance d'information et non de séance de préparation.

5.3.2. Rapport de la commission de structures et rémunérations et de la commission financière

Rapport de la commission temporaire de structures et rémunérations

Pour le Conseil général, la commission se base sur les rémunérations de la dernière législature et aussi des renseignements pris auprès de différentes communes.

Après discussion, la commission a décidé de monter à CHF 800.- la rétribution du Président du Conseil général, cela apporte une reconnaissance de son travail fourni.

Pour les Conseillers généraux, la commission propose de verser CHF 90.-, soit, CHF 45.- pour la séance d'information et CHF 45.- pour la séance du Conseil général.

Pour les commissions, les séances restent à CHF 50.-, par contre, le Président et le secrétariat recevront CHF 25.-/h pour la préparation et établissement du PV.

La commission temporaire de structures et rémunérations part du principe que toutes les commissions bénéficient du même tarif.

Les frais de déplacements avec véhicules privés sont également revus à CHF 0.70/km.

Mme Janine Grandgirard tient à remercier tous les membres de la commission pour leur coopération et propose au Conseil général d'accepter ces rémunérations.

Le Président remercie Mme Janine Grandgirard, Présidente, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné de manière attentive la rétribution des membres du Conseil général, une première fois le 11 avril pour l'analyser et une seconde, le 18 avril en présence du boursier, Monsieur Guerry et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin, en remplacement de M. Jérôme Ruffieux, responsable des finances.

La mise à jour de la rétribution du Conseil général clarifie les honoraires de chaque membre et elle est simple d'utilisation.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette rétribution des membres du Conseil général.

5.3.3. Vote

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la rétribution des membres du Conseil général telle que présentée lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La rétribution des membres du Conseil général est acceptée par 27 voix.

Le Président signale la présence de flyers qui ont été déposés sur les tables, dont le contenu concerne les rétributions des différents Conseillers. Il n'est pas contre le procédé mais ne va pas en faire lecture car d'une part, ils ne sont pas signés et d'autre part, il n'a pas reçu un exemplaire. On peut avoir un avis différent et le communiquer au bureau du Conseil général. La prochaine fois, les auteurs de telles initiatives sont priés de se faire connaître.

5.4. Délégation de compétence (CHF 100'000.- investissement)

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.4.1. Présentation

Le Président précise que cet objet a été proposé par le Bureau du CG, se basant sur une telle délégation dans le budget de fonctionnement lors de la dernière législature à Cheyres.

Le Président passe la parole à M. Jérôme Ruffieux pour la présentation de cet objet.

Cette délégation a été utilisée une fois durant la dernière législature à Cheyres. Afin de ne pas péjorer le budget de fonctionnement de manière artificielle, proposition est faite de porter le montant dans l'investissement si utilisé. M. Jérôme Ruffieux précise que, suite à des remarques, ce montant ne sera pas utilisé en cas de refus d'un investissement par exemple et sera basé sur la confiance.

Le Président remercie M. Jérôme Ruffieux.

5.4.2. Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné de manière attentive la délégation de compétence du Conseil communal, une première fois le 11 avril pour l'analyser et une seconde, le 18 avril en présence du boursier, Monsieur Guerry et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin en remplacement de M. Jérôme Ruffieux, responsable des finances.

La demande de compétence de CHF 100'000 (investissement), au maximum par année pour investissement imprévu, est une certaine flexibilité pour le Conseil communal, mais à utiliser correctement.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette délégation de compétence de CHF 100'000 par année.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Patrick Chanez a une question par rapport à cette délégation. Il ne comprend pas pourquoi ce montant figure dans le compte d'investissements. En effet, l'art 90 de la loi sur les communes prévoit déjà des possibilités de dépenses imprévues et urgentes qui donnent compétence requise au Conseil communal. Cela ne fait-il pas un peu doublon ?

M. Jérôme Ruffieux répond que lors de la dernière législature, le Conseil communal avait fait appel une seule fois à cette possibilité pour l'achat d'un tracteur. L'opération avait été comptabilisée dans le compte de fonctionnement, obligeant ainsi à un amortissement entier sur la première année. En cas de grosse casse sur un réseau de p.ex, un compte de fonctionnement sera utilisé.

M. Patrick Chanez pense que la réserve du fonctionnement avait été utilisée à mauvais escient à son avis pour un investissement. Selon lui, un investissement imprévisible de CHF 100'000.- pour une commune est soit une vraie urgence et, dans ce cas, il faut se référer à l'art. 90, soit c'est une opportunité. Dans ce cas-là, une demande devrait être déposée non pas pour une urgence mais pour une opportunité. Dans ces circonstances, le dossier pourrait être simplement présenté lors de la séance suivante de CG.

M. Philippe Rapo rejoint l'avis de M. Chanez. Le montant de CHF 100'000.- est un chiffre conséquent. Un budget, ça se prépare et M. Rapo s'oppose à la proposition de délégation de compétence qui donne carte blanche à l'exécutif pour des investissements.

Le Président précise que c'est le bureau du Conseil général qui a proposé de mettre ce point à l'ordre du jour au Conseil communal. Il s'agit en effet basé sur la précédente législature durant laquelle une délégation de compétence avait été votée. Le Conseil communal a souhaité mettre le point à l'ordre du jour dans la séance de tractanda, validé par le bureau du CG.

5.4.3. Vote

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la délégation de compétence de CHF 100'000.- en investissement lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 13 Avis contraire : 13 Abstention : 1

Il en résulte une égalité. Dans ce cas, le Président est tenu de délibérer.

Le Président fait approuver la délégation de compétence CHF 100'000.- (investissement).

5.5. Demande d'autorisation d'un compte de trésorerie avec découvert (CHF 500'000)

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.5.1. Présentation

Comme le précédent, le Président précise que cet objet a été proposé par le Bureau du CG, se basant sur une telle autorisation lors de la dernière législature à Cheyres.

Le Président passe la parole à M. Jérôme Ruffieux pour la présentation de cet objet.

La limite de trésorerie demandée représente 10,34% des recettes fiscales (ratio max. = 25% des recettes fiscales). Le taux bancaire que la commune pourrait obtenir pour un découvert serait inférieur au taux pratiqué par le canton. Le patrimoine cash au 31 décembre 2016 se monte à env. CHF 5.6 mio. L'idée est de le réduire à env. CHF 2 mio en tenant compte d'une certaine réserve pour le port et un fonds de roulement et utiliser ce patrimoine pour certains investissements.

Le Président remercie M. Jérôme Ruffieux.

5.5.2. Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière.

La commission financière a examiné de manière attentive la demande d'autorisation pour un compte de trésorerie avec découvert, une première fois le 11 avril pour l'analyser et une seconde, le 18 avril en présence du boursier, Monsieur Guerry et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin en remplacement de M. Jérôme Ruffieux, responsable des finances.

La demande d'autorisation pour un compte de trésorerie avec découvert de CHF 500'000.- auprès de l'UBS permet d'obtenir un taux d'intérêt plus avantageux que celui pratiqué par l'Etat de Fribourg.

La limite à découvert, sans garantie aucune, ne peut être supérieur à ¼ de la masse fiscale facturée et cette limite en trésorerie ne représente ainsi que 10.34 % des recettes fiscales.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette demande d'autorisation pour un compte de trésorerie avec découvert de CHF 500'000.-.

Le Président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Philippe Rapo a obtenu une réponse satisfaisante de la part de M. Ruffieux. Effectivement, avec un cash disponible de 5,6 mio, on pourrait penser que ces CHF 500'000.- ne sont pas nécessaires, mais si la réflexion faite est de faire baisser le cash avec des investissements et d'avoir un coussin de CHF 500'000.-, c'est très bien d'autant plus que ça ne coûte rien si on ne l'utilise pas. M. Rapo est favorable à cette demande.

5.5.3. Vote

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'autorisation d'un compte de trésorerie avec découvert de CHF 500'000.- lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'autorisation d'un compte de trésorerie avec découvert de CHF 500'000.- est acceptée par 27 voix.

5.6. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez.

La commission financière s'est réunie en date du 11 avril pour analyser le budget 2017 de fonctionnement et prendre note des questions et du 18 avril avec Monsieur Guerry, le boursier communal et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin en remplacement de M. Jérôme Ruffieux, responsable des finances, qui ont fourni les explications nécessaires et ont répondu à toutes les questions.

Cette année, le budget de fonctionnement prévoit un excédent de charge d'un peu plus de CHF 70'000.-.

Il faut relever que c'est le premier budget de la commune fusionnée, avec quelques inconnues, mais cohérent et justifié.

Pour le reste, certaines charges liées continuent à augmenter chaque année.

Il ne faut pas perdre de vue que le montant de CHF 70'000.- peut paraître important, mais certainement, avec les rentrées fiscales dues à l'augmentation de la population, l'équilibre sera obtenu.

En définitive, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2017.

Le Président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Philippe Rapo a remarqué sur le compte 010.300.0 : Traitement et jetons du Conseil communal : en 2015 CHF 183'000.- / en 2016 à CHF 194'000.- / en 2017 CHF 175'000.-.

Il constate 14 Conseillers communaux en 2015 et 2016 et 7 en 2017. Les explications données pour le dernier chiffre évoquent un effet de synergie estompé pour le premier exercice de législature. Il pense qu'une augmentation de 80% du salaire ne peut pas être qualifiée d'estompé ». Si la part fixe est enlevée, il reste CHF 140'000.-.

A CHF 40.-/h, cela représente 3'500 heures, soit 160 heures par mois, 21,87 mois, donc quasi 2 personnes à 100%. M. Rapo déclare que ses calculs sont peut-être faux mais ils suscitent l'étonnement. L'explication de M. Ruffieux qui a répondu que le Conseil communal était nouveau ne l'a pas convaincu. Sur les sept Conseillers en fonction, cinq sont des anciens. M. Philippe Rapo souhaite obtenir d'autres arguments.

M. Jérôme Ruffieux admet qu'il y a cinq anciens Conseillers mais chacun a repris des nouveaux dicastères et la reprise des dossiers dans le détail, parfois complexes, comprenant les deux villages, demande un temps d'étude plus important et donc une charge de travail supplémentaire. Par exemple, M. Sébastien Schmid a repris le dicastère du port, géré avant la fusion, par un comité de gestion. Il ne faut pas oublier non plus la qualité de service que la commune rend aux citoyens. On peut envisager une économie en 2018, une fois que les dossiers seront maîtrisés par chacun. Il est vrai que le montant de CHF 175'000.- peut paraître énorme, mais en regard d'un budget de 10 mio, même en ôtant les charges liées de 4 mio, ce chiffre reste correct. M. Ruffieux déclare consacrer 30-35% de son temps pour la commune.

M. Philippe Rapo fait remarquer que l'on ne peut pas comparer le budget avec les rétributions des Conseillers car quel que soit le montant d'un crédit, le boulot est le même. Pour sa part, il souhaite que les 3'500 heures, si elles ont bien lieu, puissent être vérifiées. De quelle manière, il ne sait encore pas.

M. Jérôme Ruffieux signale trois gros projets. Le Centre sportif ; il rappelle à M. Philippe Rapo qu'il faisait partie de la commission pour ce projet qui a nécessité et nécessitera encore bon nombre de séances. La réfection de la route de Vaularbel qui est un dossier complexe, demandant beaucoup de suivi. Le chemin des Grèves également. Il n'y a pas eu autant de gros projets les années précédentes.

M. Philippe Rapo conteste ces déclarations. En effet, la construction du port ou le parking du chemin des Grèves ou encore la Sarcelle, n'ont pas nécessité une augmentation des cachets des Conseillers communaux malgré l'envergure des dossiers.

M. Yves Pillonel a pris connaissance du déplacement du local des pompiers dans de nouveaux locaux, loués pour un montant de CHF 24'000.- par année, ignorant si cette situation est temporaire ou définitive. Néanmoins, cette même somme en intérêt, en cas de rénovation du bâtiment actuel, lui paraît élevée, connaissant les taux actuels. Il demande si ce n'est pas plus judicieux de rénover le local des pompiers.

M. Pierre-Yves Dietlin a appris que le sujet des pompiers avait fait grand débat lors de la séance de préparation, il a donc préparé une petite présentation de la situation. Avant même de commencer, il aimerait rappeler une chose incontournable : la police du feu est une tâche régaliennne de l'Etat, la commune n'a pas le choix, elle a l'obligation d'entretenir un corps de sapeurs-pompiers. Ces derniers sont au service de la commune et des citoyens, ils ne sont pas une charge. Bien sûr, pour garantir ce service, cela coûte de l'argent. Le coût net, pour le budget 2017, pour la solde du corps, l'instruction, le matériel, les locaux et les frais d'intervention, représente env. CHF 90'000.-, soit env. la charge salariale d'un seul pompier professionnel. Un peu plus de CHF 42.- par habitant et par année, ou 11 centimes par jour. Et surtout moins de 1% du budget total de la commune.

Par rapport à FriFire, le corps est entièrement équipé; dans le budget 2017 figurent encore les nouveaux casques pour CHF 10'000.-. Cela veut dire que les frais du compte 140.313.02 se monteront dans les années à venir entre 15 et 20'000.- francs, qui représenteront essentiellement le remplacement du matériel défectueux. Comme le veut FriFire, notre corps est capable d'intervenir dans les 15 minutes et est équipé de manière adéquate pour le faire en terme de matériel, mais pas de véhicule. Ce temps de 15 minutes n'est pas dû au hasard : c'est le temps estimé pour sauver une personne ou pour éviter la propagation d'un sinistre. On parle également de 6 km de rayon d'action. D'où cela vient-il ? De ces 15 minutes décisives. On estime à 8 minutes le temps de regrouper les huit hommes nécessaires à une intervention et donc à 7 minutes maximum le temps du trajet entre le local du feu et le sinistre (ce qui fait 6 km pour une vitesse moyenne de 50 à 55 km/h.). La distance entre le centre de renfort d'Estavayer et la route de Crevel à Cheyres par exemple est de 8 kilomètres. Donc, clairement, au niveau du concept FriFire, la commune devrait disposer d'un tonne-pompe pour pouvoir réagir. Ceci d'autant plus que la route des Crottes pose parfois problème et que la commune a trois ports et un caravanning.

Pour l'instant, le corps des sapeurs-pompiers travaille en étroite collaboration avec le centre de renfort. Ça l'arrange lui, parce qu'il est entièrement subventionné par l'ECAB et qu'il peut justifier ainsi plus d'interventions, donc plus de matériel, interventions qu'il fait payer par ailleurs au prix fort. Ça n'arrange pas l'ECAB qui souhaite, elle, la juste répartition légale des tâches entre les corps des communes et les centres de renfort et qui suppose ainsi une économie globale des charges. Et ça n'arrange pas non plus la commune de Cheyres-Châbles, parce qu'en plus de payer les frais d'intervention du centre de renfort, il faut entretenir un corps qui est de toute façon indispensable et qui serait parfaitement capable de remplir entièrement sa mission sans le centre de renfort, pour peu qu'il soit doté d'un tonne-pompe. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais il faut comprendre déjà que tout est une question de gros sous.

Pour que notre corps soit capable d'intervenir, il lui faut transporter les huit hommes exigés pour une intervention. Comme annoncé, notre véhicule de transport d'hommes a passé l'expertise, mais pour 2 hommes seulement. Il faut donc rapidement le changer. C'est pourquoi ce dossier figure au budget des investissements. Il sera présenté au Conseil général en septembre. En attendant l'accord du CG pour l'investissement, l'ECAB nous louera un véhicule, d'où les frais de location de véhicules dans le budget de fonctionnement.

Que veut l'ECAB dans le futur ? Elle veut tout d'abord maîtriser et uniformiser les moyens d'intervention. Elle ne subventionnera plus que ce qu'elle aura jugé nécessaire et pour lequel elle aura pu faire un appel d'offres. Ça, c'est un gros atout pour la commune; certains que le matériel qui sera financé sera vraiment adapté et la commune bénéficiera de rabais conséquents. Cela signifie par exemple que le futur véhicule de transport d'hommes sera le même dans tout le canton, que les accessoires de ce véhicule seront choisis par l'ECAB et surtout que le prix sera plus intéressant, puisqu'un appel d'offres aura été effectué en amont pour des quantités plus importantes. En plus, l'ECAB s'engagera à reprendre le véhicule si l'évolution de sa stratégie générale le demande.

Autre point très important : l'ECAB souhaite se rapprocher au plus près de la loi, c'est-à-dire laisser aux communes les interventions sur leur territoire, et axer les centres de renfort sur les interventions spéciales, en soutenant les communes seulement si le sinistre dépasse leur capacité d'intervention.

Aujourd'hui, l'ECAB travaille sur le referendum qui sera soumis en votation le 21 mai prochain. La révision de la loi, si elle est acceptée, demandera un nouveau règlement d'application. Cela prendra donc quelques mois encore.

Plusieurs communes, dont la nôtre, ne sont pas équipées de tonne-pompe qui leur permettrait d'intervenir seules, sans l'aide du centre de renfort. Le montant total d'investissement nécessaire au niveau cantonal est estimé à env. 6 mios. Il faut encore trouver la manière de le financer. Ceci permettra ensuite à l'ECAB de mettre en place sa stratégie définitive, soit de définir quels corps seront encore nécessaires. Les responsables de terrain de l'ECAB reconnaissent que notre commune a besoin d'un corps sur place, mais la décision finale sera prise par le conseil d'administration. La commune n'a aucune certitude actuellement, seulement des présomptions. Rien qui ne permette en tout cas d'investir à long terme sans engagement de reprise de l'ECAB. D'où cette impression de flou et d'inachevé sur FriFire. Le concept global coûte cher et le financement n'est pas encore assuré.

Notre propre stratégie est parfaitement claire. En premier, répondre à nos obligations légales déjà citées. Pour ce faire, le Conseil communal est très attentif à la motivation du corps. Ils sont miliciens et méritent un soutien inconditionnel. Comme déjà évoqué, la commune doit acquérir un nouveau véhicule de transport d'hommes. Et avant d'envisager l'acquisition d'un tonne-pompe ou la construction d'un nouveau local (ou la réfection de l'existant), la commune veut une prise de position écrite de l'ECAB sur le devenir de son corps et surtout sur son dimensionnement. C'est pourquoi elle a opté pour une solution avantageuse à moyen terme pour un nouveau local.

En visitant ces locaux, il y a de quoi avoir un peu honte. Pas de chauffage, pas de toilettes hommes/femmes, humide, trop petit, pas isolé, un mauvais accès (notamment pour les entrées et sorties simultanées), une sortie sur la voie publique dangereuse, un sol pas nettoyable et irrégulier, un éclairage défectueux, la porte principale cassée, des plaques d'Eternit, amiantées, tombant sur les véhicules, pas de rangement, un local pour la protection respiratoire en dehors chauffé toute l'année. Cela fait deux ans que le précédent Conseil communal a été alerté par le corps, une réflexion a eu lieu pour un nouveau bâtiment avec la voirie, qui figurait d'ailleurs dans le plan financier, mais le terrain jouxtant la déchetterie n'est pas assez large.

Connaissant le nouveau propriétaire de l'ancien garage Pedrun, M. Gehrig, fan absolu des pompiers comme certains de Gottéron, la commune a demandé au corps de l'approcher. Les travaux de rénovation de l'immeuble étant terminé, elle a avancé récemment dans la négociation. Le rez représente env. 190 m², à quoi s'ajoutent env. 50 m² au sous-sol pour la protection respiratoire. Le loyer est de 2'000.- francs par mois, ce qui représente un coût très raisonnable de 100.-/m²/an, les locaux étant entièrement refaits à neuf. L'acompte pour le chauffage est de 300.- francs par mois.

Vu les incertitudes, la commune a opté pour une première durée de cinq ans, renouvelable ensuite d'année en année moyennant un préavis de 6 mois.

La disposition des locaux du rez-de-chaussée offre trois accès séparés pour les véhicules et les remorques, un vestiaire, des toilettes hommes/femmes séparées, un petit bureau pour l'état-major, et une grande salle où sera montée la cuisine. Un test grandeur nature avec l'ensemble du matériel roulant a été effectué et il y a la place pour un tonne-pompe si nécessaire.

En résumé, la nécessité de disposer de locaux adéquats est clairement avérée.

L'opportunité est bien réelle. Cela permet de trouver une solution provisoire en attendant que la stratégie de l'ECAB soit définitive. Aujourd'hui, la commune ne saurait pas quoi construire et engager des frais de rénovation de l'existant ne serait pas intelligent sans être sûrs de l'affectation finale du bâtiment.

Les nouveaux locaux sont exceptionnellement bien placés et ils remplissent les besoins tant actuels que futurs.

L'ECAB, à qui le projet a été présenté, s'est montrée enthousiaste.

Et finalement, ce transfert de locaux montre au corps, le soutien et la reconnaissance de la commune. Notre corps est équipé, s'instruit et intervient dans le 21^{ème} siècle, il est temps qu'il quitte un local digne du moyen-âge.

Le Président rappelle que lors de la séance d'information, une séance d'informations spéciale consacrée au corps sapeurs-pompiers a été annoncée et sera prévue en présence du Conseiller responsable du dicastère de la police du feu, le commandant du CSP et d'autres intervenants si besoin.

M. Patrick Pillonel remercie le corps des sapeurs-pompiers pour son dévouement mais estime que le montant de CHF 6'000.- au budget pour les frais d'intervention est bien trop faible. Notre commune dénombre 3 ports qui nécessitent souvent des interventions. Il suggère que ce montant soit revu à la hausse lors de l'établissement du prochain budget.

M. Patrick Chanez demande si le fait de louer un local ou un véhicule pour les pompiers est une tactique de la part du Conseil communal pour ainsi éviter des investissements qui créeraient la polémique.

M. Pierre-Yves répond que ce n'est absolument pas le but recherché. Actuellement, la commune ne dispose d'aucun endroit disponible pour construire et il n'y a aucune certitude sur l'acquisition de matériel roulant dans le futur. Dans le cas présent, il s'agissait d'une opportunité.

M. Philippe Rapo, à propos de la location du local des pompiers : la durée du contrat de bail sur 5 ans lui paraît longue. Il suggère un raccourcissement de la durée du bail, ce qui permettrait, le cas échéant, de partir sur une construction plutôt que de payer dans le vide ce montant tout de même conséquent, d'autant plus avec une charge de chauffage de CHF 300.- par mois qui ne figure pas au budget.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que les CHF 300.- sont compris dans le prix de la location, ainsi que les frais de déménagement de CHF 5'000.- max. Concernant la durée du bail, il n'est pas nécessaire de la diminuer car une décision stratégique de l'ECAB n'est pas attendue avant 2-3 ans. De plus, pour lancer ensuite le projet de construction d'un immeuble, de le présenter au CG et le réaliser prendrait env. 2 ans. Par conséquent, la durée de 5 ans lui paraît tout à fait raisonnable.

M. Philippe Rapo signale tout de même qu'avec tous ces frais supplémentaires, les charges globales pompiers ont augmenté de 27%. Le même problème a été rencontré avec la crèche contre laquelle il avait fallu mettre le holà. Il demande d'être vigilants et de faire cesser l'augmentation des charges-pompiers.

M. Patrick Chanez revient sur le compte 660 423.1 Acompte charge la Sarcelle CHF 30'000.-. C'est la première fois qu'un tel montant figure dans les comptes de la commune et souhaite des explications.

M. Sébastien Schmid évoque les raisons de la présence de ce compte apparu suite à un couac qui a été rétabli juste avant la fin de l'année 2016 avec un rattrapage de 3 ans. Le décompte de charges se fera dorénavant une fois par année et non plus tous les 3 ans.

M. Patrick Chanez souhaite obtenir des précisions sur le compte 700.314.0 Entretien et rénovation des installations. Budget CHF 70'000.- / 2017. Il s'est permis d'aller consulter le chiffre pour Cheyres CHF 65'000.- / 2016. Sans avoir les chiffres de Châbles, il ne comprend pas une telle différence.

M. Fabien Monney qui était responsable du dicastère à Châbles répond que les dépenses pour le réseau d'eau potable à Châbles se montaient annuellement à env. CHF 100'000.-.

Mme Dominique Rosset Blanc répond que le village de Cheyres fournit beaucoup d'eau et compte des stations de pompage et des réservoirs à entretenir en conséquence. Une grande part correspond également à l'approvisionnement en eau qu'il faut assurer pour la commune et les communes environnantes.

M. Patrick Chanez suggère à Mme Dominique Rosset Blanc de s'entretenir avec l'ancien responsable de Châbles pour envisager de faire mieux avec moins.

M. Jean-Luc Maendly souhaite apporter une observation sur le budget de fonctionnement. Il n'a pas relevé de trace de la subvention du canton pour la fusion.

M. Jérôme Ruffieux répond que cette subvention sera versée début 2018.

5.7. Vote final du budget de fonctionnement

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le budget de fonctionnement est accepté par 26 voix.

5.8. Budget des Investissements : rapport de la commission financière

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez.

La commission financière a examiné de manière attentive le budget 2017 d'investissement, une première fois le 11 avril pour l'analyser et une seconde, le 18 avril en présence du boursier, Monsieur Guerry et du Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin en remplacement de M. Jérôme Ruffieux, responsable des finances.

Il s'agit en partie de la création du complexe sportif « En Crevel », de la réfection du chemin des Grèves et de ses abords, partie 2, de l'aménagement du giratoire route cantonale Vaularbel/Condémine, d'un report de l'investissement du collecteur route Vaularbel-chemin Condémine, du réaménagement du ruisseau de la croix.

La mise à disposition du plan financier permettra d'apprécier les investissements prévus pour les années futures.

En définitive, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget d'investissements 2017.

Le Président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

M. Florian Monney émet une remarque relative au budget d'investissements. Il constate plus de 5 millions d'investissements cette année dont la majeure partie a déjà été décidée. Sur les 5,4 millions, plus de cinq millions concernent le secteur Cheyres. Sans contester aucunement la situation actuelle, il suggère, dans un proche avenir, d'équilibrer ces investissements en prévoyant aussi des choses à Châbles.

M. Sébastien Schmid répond à M. Florian Monney qu'il peut se réjouir car un gros projet est prévu pour le prochain budget.

M. Philippe Rapo a une question par rapport au rond-point. Il s'adresse à M. Nicolas Pythoud pour s'assurer que le coût prévu pour ce giratoire va bien être respecté et pas dépassé.

M. Nicolas Pythoud informe que le chantier pour le giratoire débutera fin 2017-début 2018 car les travaux ne peuvent pas avoir lieu en même temps à la rte de Vaularbel. L'entreprise de génie-civil a réalisé un forfait, donc si le projet n'est pas modifié, le montant forfaitaire sera respecté. Il n'y a donc pas de raison que le budget soit dépassé.

5.9. Vote final du budget des Investissements

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements tel que présenté lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget d'investissements est accepté par 27 voix.

6. Informations du Conseil communal

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président précise que la parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, ils pourront revenir sur ces informations lors des divers.

Le Président donne la parole à M. le Syndic Pierre-Yves Dietlin.

M. Pierre-Yves Dietlin annonce en préambule que la maman de Mme Dominique Rosset Blanc, leur très chère collègue, s'est éteinte sereinement le 9 avril dernier, entourée des siens. Il présente au nom de tous, ses sincères condoléances et sa profonde sympathie à Dominique.

Mme Valérie Piller-Carrard, Conseillère nationale, a été élue récemment à la présidence de Pro Familia Suisse. Cette magnifique élection consacre son combat permanent pour les besoins des familles. Etre membre du comité de la crèche permet toutes les ambitions. La commune aurait aimé fleurir Valérie en début de séance ou de la prochaine, mais son agenda ne le permet pas. Ce sera, il l'espère, partie remise à l'automne. En attendant, le Conseil communal l'a félicitée par écrit.

Une nouvelle qui n'a sûrement échappé à personne, c'est la victoire de l'Atelier Berchier Sàrl lors du concours pour la construction du futur CO de Cugy. Encore plus fort que le projet de la ferme Märki remporté par un Staviacois. M. Noam Berchier habite en effet juste en face du terrain où sera construit le CO, tout comme le président du jury et de la future commission de bâtisse M. Bernard Grandgirard, Vice-syndic de Cugy. A ce sujet, la commission de bâtisse se met au travail dès mercredi.

M. Pierre-Yves Dietlin souhaite maintenant donner des informations sur le projet de décharge aux Granges :

L'avancée des dossiers ne coïncide parfois pas avec les séances du Conseil général. Il en va ainsi du dossier des Granges de Cheyres. Pour permettre au Conseil général d'être informé en priorité, M. Dietlin a dû l'envoyer par mail le 8 mars dernier. Il reprendra ainsi très rapidement la présentation de l'objet avant de répondre aux huit questions posées par M. Philippe Rapo lors de la dernière séance du CG.

Le projet porte sur une décharge de type A, soit uniquement des matériaux d'excavation.

15 ha au total sont touchés, tous situés sur la commune de Cheyres-Châbles, et concernent deux propriétaires fonciers, un sur la commune de Cheyres-Châbles et l'autre sur Arrisoules.

Une situation à proximité des secteurs de développement, une topographie favorable (le terrain sera rehaussé en moyenne de 6.7 mètres), un faible impact paysager, un faible nombre de riverains touchés et une problématique foncière simplifiée.

L'exploitation est prévue sur 15 ans, à raison de cinq tranches, en commençant par celle la plus au nord. Au total, 1 million de m³ seront déposés.

Le trafic ne touchera la commune que sur 50 à 100 mètres. La commune a en effet refusé dès le départ des négociations, l'utilisation de la route venant de Châbles. Le seul accès aura donc lieu par La Vounaise.

Comment le travail se fait concrètement ? La terre végétale et la sous-couche arable sont décapées et stockées sur place. Les matériaux d'excavation sont ensuite mis en place, puis la couche arable et la terre végétale sont reposées par-dessus. Le tout est remis en culture, sous forme de prairie durant 3 ans.

Très peu d'infrastructures sur place: la partie exploitée est clôturée, il y a un cabanon à l'entrée qui est fermée pour les contrôles et la pesée, et un dispositif pour le nettoyage des roues des camions à la sortie.

Pour protéger les riverains, des andains sont mis en place au nord et à l'ouest. Il y aura aussi des brumisateurs pour limiter les poussières par temps sec.

Une des faiblesses du projet réside dans le fait qu'il touche des surfaces d'assolement, qui nécessitent un traitement particulier dans le cadre de ce type de projet. Mais c'est un atout pour la commune parce que cela pousse le porteur du projet à se montrer le plus performant possible en terme de protection de la nature.

M. Pierre-Yves Dietlin termine cette petite présentation en répondant en même temps à la première question de M. Rapo lors de la séance de CG du 16 janvier dernier. La commune de Cheyres a signé une convention avec le groupe Orlati fin 2016. La demande préalable a été envoyée au canton début avril 2017, avec les documents cités à l'écran. La commune y a joint une lettre de deux propriétaires de sources privées qui s'opposent au projet ainsi qu'une lettre de la commune d'Estavayer qui est touchée par la question des transports. Le Conseil communal sera particulièrement attentif aux diverses réponses qui parviendront des différents services, et notamment la question des risques liés aux sources d'eau potable. Si le projet devait aller de l'avant, une séance d'information publique sera organisée avant la mise à l'enquête publique.

Question no 2 « La nouvelle commune a-t-elle besoin de telles entrées fiscales au point de n'alair toute une région pendant 15 ans ? ». Les rentrées financières ont été certes un argument de poids, mais pas uniquement. Notre population a été doublée en 15 ans en expédiant nos propres matériaux d'excavation dans d'autres décharges. La région se développe également avec plusieurs gros projets prévus. Tout cela provoque bien évidemment des désagréments et le Conseil communal a jugé que la commune pouvait les partager, d'autant plus que le projet se trouve à l'extrémité de son territoire et touche un minimum de riverains, dans un endroit peu fréquenté en comparaison avec les autres zones de la commune.

Question no 3 « Pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été mis au courant ? ». Le cas concerne l'aménagement du territoire, domaine qui n'est légalement pas soumis aux décisions du Conseil général. Le Conseil communal a donc traité normalement avec la commission d'aménagement, qui lui a donné son préavis, la décision finale étant du seul ressort du Conseil communal. Dans le cas présent, il a même été plus loin, car il n'a pas compté les voix des membres du Conseil communal appartenant à la commission d'aménagement. Le Conseil communal voulait un avis clair des autres membres, tous Conseillers généraux.

Question no 4 « Pourquoi la commission financière n'a-t-elle pas été consultée vu les enjeux financiers ? ». Elle n'a pas été consultée parce qu'elle ne devait pas l'être tout simplement. La convention ne prévoit aucune contrepartie financière ou autre de la part de la commune. Notre seule charge est de soutenir le projet, dans la mesure où le dossier est traité correctement, et de signer les documents nécessaires, puisque seule la commune peut intervenir sur son plan d'affectation des zones et sur son règlement communal. Mais M. Dietlin imagine que les membres de la commission financière seront les premiers à se réjouir de telles rentrées inattendues.

Questions no 5 et 6 « Pourquoi avait-il de si urgent alors qu'il faut attendre plusieurs années avant d'obtenir les autorisations nécessaires ? Pourquoi ne pas s'être approché de Mauron SA, le Directeur faisant partie du Conseil général et qui emploie bon nombre de nos citoyens ? ». Tout d'abord, M. Pierre-Yves Dietlin s'étonne qu'un projet qui enlaidit toute une région dans la 2^e question, en laissant qu'un million à la commune de Cheyres-Châbles, devienne subitement une activité très lucrative pour la région si elle était en mains de Mauron SA. Comprenez qui pourra. A part cela, ce projet n'émane absolument pas de la commune. Il est totalement privé et le Conseil communal ne fait que répondre à une demande ponctuelle d'un groupe spécialisé dans ce domaine d'activité, qui avait déjà approché les propriétaires fonciers. La commune n'avait aucune envie de développer pour son propre compte ce genre de projet, qui coûte fort cher en études sans aucune garantie de réalisation. Il n'y a eu aucune urgence dans ce dossier : 18 mois de négociation avec une entreprise ne paraissent pas particulièrement rapides. Ajoutez-y deux séances avec la commission d'aménagement et une présentation personnelle à l'un de ses membres absent lors de la première séance. M. Pierre-Yves Dietlin pense que le Conseil communal a bien pris le temps de bien cogiter sur le dossier. Quant au directeur de Mauron SA, il s'exprimera lui-même sur le sujet s'il le juge utile. Pour sa part, M. Pierre-Yves Dietlin sait qu'une part importante des coûts d'excavation provient des transports entre le chantier et la décharge. En avoir une très proche de son activité devrait donc être une bonne nouvelle pour cette société.

Question no 7 « Pourquoi ce projet est-il sous le sceau du secret de fonction ? ». De manière générale, tous les dossiers sont sous le secret de fonction, tant au Conseil communal que dans les différentes commissions, et ceci tant qu'une décision n'est pas prise, ou que le dossier n'est pas présenté au Conseil général si celui-ci doit la prendre lui-même. Pour ce qui est des dossiers traités par le Conseil communal, la délivrance d'une information est décidée par le collègue. Dans le cas de cette décharge, la société Orlati a demandé au Conseil communal de conserver le secret tant que le dossier n'était pas abouti. Cette requête paraissait justifiée vu l'aspect émotionnel que peut avoir ce type d'implantation.

Question no 8 « Le Conseil communal connaît-il le chiffre d'affaire et la marge brute que va réaliser ce projet ? ». La commune ne connaît aucun chiffre et a juste estimé que sa demande était légitime.

Le Président donne la parole à Mme Pascale Arnold, Vice-syndique, qui va donner deux informations. La première concerne le dicastère déchetterie avec la société OUST, jeune entreprise datant de septembre 2016, née sous l'impulsion de 4 jeunes. Un entretien a eu lieu avec l'un de ses représentants et une délégation du Conseil communal. Cette entreprise a pour but le ramassage de déchets recyclables à domicile et de les transporter vers les déchetteries de ses habitants. Séduit par le projet, le Conseil communal leur a donné l'autorisation valable à partir du 1^{er} mai 2017. M. Rosset de l'entreprise OUST a annoncé déjà trois contrats avant même d'avoir envoyé les flyers de publicité. Le premier ramassage est prévu le 10 mai.

Une autre information qui concerne l'Association des communes pour les EMS de la Broye qui a transmis un courrier le 26 avril 2017 relatif au projet de rénovation de l'EMS « Les Mouettes » à Estavayer-le-Lac. Il s'agit d'une annonce de rupture de contrat d'architecture. Mme Arnold cite un extrait du contenu du courrier : « Au fil des dernières séances de la commission de bâtisse, nous avons donc avec l'Association des communes de l'organisation médico-sociale de la Broye, constaté qu'en aucune manière le budget prévu d'un concours ne pourrait être obtenu. Deuxième point : déjà dans la phase de collaboration du projet, les coûts locaux ne cessent d'augmenter; que pour la réalisation des travaux, il faudrait déplacer et reloger 49 pensionnaires avec conséquence correspondante en terme humain et financier ; que la gestion financière du projet par ce bureau d'architecte semble peu efficace et peu transparente. Au vu de ces éléments, décision a été prise de résilier le contrat avec l'architecte Aviolat Chaperon Escobar à Fribourg ». Une séance aura lieu le 21 juin 2017 avec les délégués communaux pour de plus amples informations.

Mme Dominique Rosset Blanc diffuse une première information sur la rentrée scolaire 2017, les horaires de classe et l'accueil extrascolaire :
« L'organisation des horaires scolaires dépend de plusieurs paramètres qui se sont très rapidement modifiés au cours de ces dernières semaines.

Un de ces paramètres importants est celui de l'offre en matière de transports TPF. Comme vous avez pu le découvrir dans la presse et dans le mot du Syndic du dernier Cheyres-Châbles, l'actuelle liaison de bus entre Estavayer et Châbles sera prolongée jusqu'à Cheyres, avec une offre accrue (10 parcours quotidiens de bus de ligne) qui répond à la nouvelle offre de liaisons ferroviaire Payerne-Yverdon-les-Bains. La possibilité de bénéficier de transports réguliers est une aubaine pour notre commune puisque la nouvelle loi scolaire, qui redéfinit les rôles financiers de l'Etat et des communes, stipule que le coût des transports sera dès 2018 entièrement à la charge de ces dernières.

L'introduction des nouveaux horaires TPF en décembre de cette année nous a décidés à adapter les horaires des classes dès la rentrée d'août déjà. Ceci afin d'éviter des changements en cours d'année qui compliqueraient l'organisation aussi bien des élèves que de leurs familles.

Autre paramètre important imposé par la nouvelle loi scolaire : celui de la répartition quotidienne des heures d'enseignement. Alors que, actuellement encore, les matinées comptent 3,6 unités et les après-midis 2,5 (soit, en y ajoutant le mercredi matin, un total hebdomadaire de 28 unités, soit 28 fois 50 minutes), la répartition obligatoire à partir de la rentrée 2018 au plus tard sera de 4 unités le matin et 2 l'après-midi. Si le total hebdomadaire est effectivement identique, l'organisation des journées se retrouve modifiée.

Les matinées seront un peu plus chargées (de 8h15 à 12h et non plus 11h30), la pause de midi décalée d'une demi-heure et l'école reprendra à 13h45 (et non plus à 13h15) pour se terminer à 15h30, comme c'est le cas actuellement. Je vous communique cet horaire à titre indicatif, comme il a été communiqué aux familles des élèves, avec une marge d'erreur de 2 ou 3 minutes, selon les horaires définitifs des TPF.

En étroite collaboration avec la responsable d'établissement Madame Florence Pittet, que je profite de remercier chaleureusement ici pour son important et précieux travail de gestion organisationnelle et pédagogique de nos classes, et avec l'aide de l'inspecteur scolaire, nous avons opté pour l'introduction simultanée de la nouvelle répartition des heures d'enseignement et

des horaires de transports TPF. Les changements auront tous lieu en même temps : à la reprise d'août 2017.

Le plan des périodes d'ouverture de l'accueil extrascolaire a été adapté en conséquence. Il est également légèrement augmenté puisque, dès la rentrée d'août, tous les jours de la semaine, mercredi compris, seront proposés jusqu'à 18 h 30, sous réserve d'un minimum de 3 élèves inscrits.

A ce propos, nous prendrons congé, le vendredi 7 juillet, d'une de nos assistantes de l'accueil extrascolaire, Madame Evyane Baumann, qui a atteint l'âge de la retraite. Madame Baumann encadre les enfants tous les mercredis, accomplissant son mandat avec sérieux, bon sens et surtout énormément de plaisir ! Nous la remercions déjà ici de son apport précieux à notre structure d'accueil qui répond à un réel besoin . et un besoin accru . des enfants et de leurs familles.

Nous travaillons actuellement à l'adaptation des nouveaux règlements (le règlement scolaire et celui de l'AES) qui seront soumis à votre approbation lors d'une séance de conseil général ultérieure, après avoir été validés par les services juridiques de la DICS ».

Une deuxième information sur le groupe de réflexion pour le camp de ski.

« Depuis janvier 2011, le camp de ski de notre cercle scolaire se déroule à Melchsee-Frutt (dans le canton d'Obwald), une station dont les infrastructures permettent d'accueillir le nombre croissant de nos élèves, de la 5^P à la 8^P. Lors du choix de cette station, des projets mentionnaient l'amélioration des remontées mécaniques et des liaisons entre les différents domaines skiables de la station . ce qui éviterait aux élèves, surtout aux skieurs débutants, des marches forcées un peu monotones ... Aucun projet dans ce sens n'a encore été réalisé.

D'autres inconvénients du lieu sont évoqués (alors même que, il faut le souligner, les camps de ski continuent à se dérouler à la satisfaction de tous !) : l'éloignement entre les pavillons-dortoirs et le bâtiment principal, qui implique l'obligation pour élèves et leurs accompagnants de longer la route lors de chaque trajet, ainsi que l'augmentation régulière des coûts des nuitées.

Prenant en compte ces éléments, et en accord avec la responsable d'établissement et le Conseil communal, un groupe de travail rassemblant enseignants, moniteurs, accompagnants, équipe de soins infirmiers et de cuisine planche sur l'opportunité de changer de station à condition de trouver mieux, bien sûr ! Une première séance a eu lieu, une autre est agendée tout prochainement, séances qui permettent de lister les critères de choix et de lancer les recherches de lieux possibles.

Au nom des élèves, de leurs familles et de nous tous, j'adresse d'ores et déjà mes remerciements aux personnes qui s'impliquent dans ce dossier !

Le contrat pour le camp de ski de janvier 2018 est déjà signé : le camp de ski aura bien lieu à Melchsee-Frutt et on y attend la neige

Vous serez informés du résultat des réflexions de ce groupe de travail et des décisions qui seront prises par le Conseil communal en fonction de ses conclusions et de ses recommandations ».

M. Fabien Monney donne quelques informations sur les investissements en cours dans ses dicastères.

Protection de la nature : avec l'assainissement de l'ancienne ciberie à Châbles. Cette installation comprend un stand et 4 cibles construites en 1946 et désaffectées en 1982. L'assainissement est obligatoire selon la loi et l'ordonnance sur les sites pollués. A réaliser d'ici 2020. Dans ce dossier, 4 parcelles ont été touchées par l'assainissement du 3 au 17 avril 2017. L'affaire est donc réglée. Au niveau du financement, l'investissement est de CHF 105'000.- avec une subvention de CHF 54'000.- avec une facture à charge de la commune de CHF 51'000.-. L'assemblée communale de Châbles du 14 décembre 2015 avait prévu le financement par un emprunt et avait voté ce crédit. Actuellement, la commune est en attente du décompte final.

Agriculture : par rapport au syndicat d'amélioration foncière Cheyres-Yvonand. La nouvelle mensuration cadastrale doit encore être effectuée. La participation de la commune a été validée du fait de sa participation dans le syndicat. L'Etat de Fribourg avait établi un décompte provisoire qui permettait de boucler les comptes du syndicat. Le remaniement est clos mais pas la mensuration. A l'heure actuelle, il reste les frais de prestations du géomètre de toute la partie se trouvant en-dessous de la ligne de chemin de fer, du terrain de football jusqu'au Moulin. Le financement total de l'investissement était de passer CHF 667'976.10. Des subventions fédérales et quelques subventions diverses pour env. CHF 493'000.-. Et un solde à répartir entre la commune, les propriétaires et le canton de plus de CHF 174'000.-. La part communale se monte à

CHF 58'203.40, montant qui se trouve dans le budget des investissements. Ce crédit avait été voté en Conseil général le 12 décembre 2011. Financement par les liquidités communales. Les travaux de mensuration sont en cours et devraient durer encore 4 ou 5 ans pour être finalisés.

Quelques informations sur les dossiers en cours :

- Le remplacement du pont du ruisseau de la Croix, effectué en février 2017 avec un budget de CHF 16'000.- pratiquement respecté. Sa durée de vie est estimée à 20 ans avec possibilité de charges de 40 to.
- Projet de revitalisation du ruisseau de la Croix, secteur entre la ligne CFF et l'embouchure du lac. Ce projet a été engagé suite à des débordements. Trois partenaires y participent : le canton, la Grande Carrière et la commune. Le but est de délargir le passage sous la route pour assurer les crues centennales et faire de la revitalisation le long du tracé, en aval de cette route. Un bureau spécialisé a procédé à une analyse et a proposé trois variantes. Le coût et le subventionnement de ce projet sont actuellement en cours d'examen auprès du Conseil communal.
- Détenteurs de chiens : le nouveau règlement communal est en cours d'examen auprès du Conseil communal et une information est parue pour rappeler les règles élémentaires aux détenteurs de chiens sur le territoire communal.
- Cimetière : règlement aussi en cours d'examen auprès cette fois du Service des communes et au canton.
- Protection de la nature : dossier de la décharge de la Rochette à Cheyres qui fait partie des sites pollués cadastrés par le canton. Surface 5'500 m². Geotest avait effectué une première étude. Selon leur rapport, la commune devra engager une deuxième étape qui traitera des investigations techniques qui permettront de déterminer si ce site devra être assaini ou simplement rester sous surveillance. La demande de crédit pour cette étude sera présentée ultérieurement.

M. Nicolas Pythoud va donner des informations principalement sur les routes.

- Réfection de la route de Vaularbel : les travaux vont commencer suite à la délivrance du permis et levée d'oppositions début avril. En tenant compte des délais de recours de 30 jours, le début du chantier devrait démarrer mi-mai. Ces travaux causeront passablement de nuisances auprès du voisinage, spécialement pour la circulation. Une solution proposera un stationnement des véhicules en aval ainsi qu'un itinéraire bis depuis le chemin gravelé de Vaularbel au chemin des Coûtes.
- Giratoire de Vaularbel : le chantier ne pourra pas commencer avant l'automne 2017 . début 2018 car on ne pas mettre en parallèle ce chantier avec celui de Vaularbel pour une simple question d'accessibilité aux poids lourds du chantier et aux véhicules privés. Le rond-point devra être terminé d'ici l'été 2018 car le Service des ponts et chaussées de l'Etat de Fribourg a mis au programme la réfection complète du revêtement bitumineux de la traversée de la localité.
- Chemin des Grèves : suite à l'obtention du permis, ce chantier démarrera en même temps que la route de Vaularbel. Lors de la planification des travaux, il sera tenu compte de la période estivale pour réduire au max les nuisances pour les touristes. L'entreprise travaillera sur un tronçon de route fermée à la circulation durant toute la période des vacances scolaires.
- Limitation de vitesse 50km/h secteur entrée de Cheyres, côté Yvonand : un sujet brûlant. Le déplacement du panneau 50km/h a été exigé par le canton dans le cadre de la mise en conformité des limitations de vitesse sur les axes cantonaux. Cette signalisation a été légalisée en 1984 lors de la mise en place des limitations générales et n'a fait l'office d'aucune autorisation pour son déplacement à bien plaisir. Il faut savoir que la pose d'un panneau 50km/h est soumise à des bases légales notamment sur le fait que cette limitation ne peut être admise qu'à l'intérieur de la localité de façon compacte au moins sur un des deux côtés, ce qui n'était pas le cas dans la situation avant le déplacement de cette signalisation. Le Conseil communal a donc demandé une dérogation afin de pouvoir limiter la sortie du village à 60km/h. Cette demande est en cours d'expertise auprès du canton.

M. Sébastien Schmid va donner des informations sur les activités principales de ses dicastères. Afin de répondre à M. Philippe Rapo au sujet de la gestion des heures, il tient à faire part de sa situation de la charge de travail sur les 4 premiers mois. 26% du temps sont consacrés aux bâtiments. Il n'y a pas un jour sans téléphone ou mail pour annoncer des problèmes. La Sarcelle et le futur centre sportif lui ont pris beaucoup de temps ainsi que les écoles. L'administration

générale équivaut à 25%. 22% pour les séances du Conseil communal. 15% pour les ports, un peu moins intensif en début d'année mais la saison va démarrer. L'aménagement du territoire où il est juste membre de la commission, le responsable étant M. Jérôme Ruffieux. Les autres dicastères où il a remplacé Nicolas Pythoud pour l'ouverture des soumissions pour le chemin des Grèves et la séance pour les transports publics. Le Tourisme 2% et Jumelage 2%. Pour l'ensemble de ces dicastères, M. Schmid a effectué 177 heures, ce qui correspond à 24% d'activité, 20 heures de téléphone et un millier de mails traités.

Activités par dicastère :

BÂTIMENTS

- Réfection du sol de la salle de Châbles
- Inspection de l'ÉCAB et ré-estimation des bâtiments de Châbles
- Gestion des locataires de Châbles : 3 départs et 2 arrivées
- Reprise du dossier de la Sarcelle
- Engagement de 2 concierges et discussions en cours avec le troisième. A ce propos, il présente les deux concierges M. Florian Huguet et Mme Fatima Sulzmann. Fatima qui officiait déjà à Châbles a été engagée par la nouvelle commune au 1^{er} avril 2017 à 70% avec en charge principale le bâtiment de Châbles (école, grande salle, gestion des locataires buvette et grande salle) et l'entretien de l'emplacement à la Sarcelle pour les plagistes. Sa mission est aussi le remplacement des autres concierges. M. Schmid tient en effet à ce que les concierges soient polyvalents et autonomes. M. Florian Huguet quant à lui engagé au 1^{er} mars 2017 à 50%, est responsable du bâtiment de la grande salle de Cheyres, la gestion des locataires et est responsable de l'achat de matériel d'entretien et divers. Il effectue aussi des remplacements si besoin.
- Reprise du dossier de la ferme Märki avec proposition au Conseil communal d'une réunion avec le bureau d'architecte qui a gagné le concours et quelques Conseillers communaux, M. Kurt Zimmermann et M. Daniel Chanez qui étaient membres du jury de ce concours. M. Schmid se est entretenu avec l'architecte pour effectuer un calcul de rendement de ce bâtiment comme présenté. Le document émis a été présenté au Conseil communal. Il répondra volontiers aux questions éventuelles dans les divers.
- Réunion et suivi du dossier du centre sportif
- Divers réparations des bâtiments et suivi des intervenants
- Loyers et règlements, réception et discussion avec l'USL
- Étude des cahiers des charges pour l'entretien de nos bâtiments

PORTS

- Transfert des dossiers du port. M. Sébastien Schmid tient à remercier personnellement M. André Favre qui se est donné beaucoup de peine pour transmettre un maximum d'informations.
- Séances avec le capitaine
- Établissement de nouveaux horaires
- Réunion avec le Groupe E pour mettre de l'électricité à la plage pour les manifestations
- Réunion avec Groupe E Connect pour la maintenance du port
- Réunion avec les partenaires du port (Chantier naval, etc)
- Mise à jour de la liste d'attente et des procédures. Attribution des nouvelles places dans les 3 ports
- Révision du règlement du port
- Réflexion pour le site internet pour une reprise des données appropriée de l'ancien site
- Réception et engagement du remplaçant pour la haute saison

Jumelage

- Participation au comité et recherche de solutions pour l'onglet jumelage sur le site internet

Tourisme

- Réception du comité de Cheyres-Châbles Tourisme, discussions autour du 1^{er} août et du financement. Pour le 1^{er} août, il y a 3 alternatives. La première, c'est le statu quo, la deuxième, c'est l'alternance et la troisième, plus qu'à un endroit. Selon l'avis de M. Schmid, la 3^{ème} variante est compliquée. L'alternance pose des problèmes de transports, des problèmes liés aux touristes, à savoir où vont se déplacer si c'est à Châbles. Le statu quo a été privilégié par Cheyres-Châbles Tourisme et le Conseil communal. Tout en revoyant le financement pour avoir une équité pour ce qui est pris en charge par la commune pour Cheyres et pour Châbles.

Le financement n'est pas le même en franc mais il est le même au niveau des prestations. La partie du financement supplémentaire a été simplement déduit de la subvention à Cheyres-Châbles Tourisme. Donc au niveau du budget, pas de changement. 2017 est sous toit mais pour 2018, le Conseil général a aussi la possibilité d'intervenir et de présenter des suggestions.

- Discussions générales sur le fonctionnement de la société et son avenir
- Représentation de la commune au musée romain de Vallon

M. Jérôme Ruffieux rappelle la manifestation de « Châbles en fête » les 6 et 7 mai, avec notamment la présentation d'un livre sur la commune de Châbles, feu d'artifice, brunch, concerts de la Pastourelle et Pqits Bouchons. Un transport par navettes est aussi prévu entre Châbles et Cheyres. Plus de 300 personnes sont inscrites pour le brunch du dimanche.

7. Informations du Conseil général

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Informations du bureau :

Le Président, au nom du Conseil général, se joint au Conseil communal pour présenter ses sincères condoléances à Mme Dominique Rosset Blanc.

M. Bernard Pochon a assisté à la séance du CO et il félicite M. Pierre-Yves Dietlin qui a été nommé à la commission de bâtisse du nouveau CO de Cugy.

Il a également participé à la visite des nonagénaires.

Le bureau est également chargé de la constitution des commissions, les connexions e-mail et du serveur.

Le Président passe la parole aux différentes commissions qui désirent communiquer des informations sur le travail de leur commission.

Commission financière : M. Daniel Chanez n'a pas d'information à donner mais tient à remercier l'administration communale et le Conseil communal pour le travail fourni.

Commission de naturalisation : Mme Magali Chanez, Présidente, informe que la commission de naturalisation est réunie à trois reprises. Une première fois, pour la constitution de la commission, puis à deux reprises dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire. Le 7 avril pour prendre connaissance du dossier et préparer la rencontre avec les requérantes. Le 27 avril, la commission a rencontré Mme Valérie Janssens et ses deux filles, habitantes de Châbles, dépositaires du dossier de candidature. Au vu des réponses satisfaisantes obtenues, de leur intégration dans la commune ainsi que leur attitude enthousiaste, la commission de naturalisation a donné un préavis favorable au Conseil communal concernant ce dossier.

8. Divers

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

M. Patrick Chanez tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour le fait d'avoir communiqué beaucoup d'informations. Il note que c'est la première fois que chaque Conseiller donne des renseignements sur ses dicastères. Egalement les informations transmises par mail par MM. Fabien Monney, Sébastien Schmid et Pierre-Yves Dietlin.

Il formule une première question sur les règles d'attribution des petits mandats au sein de l'Exécutif. C'est un sujet qui a été relativement sensible lors de la précédente législature. Il souhaite savoir si un règlement interne existe pour l'attribution de ces mandats et si un appel d'offres est proposé afin de faire fonctionner la concurrence.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que ce dossier a été traité en Conseil communal le 6 février 2017. Les règles sont simples. Pour ce qui est des investissements, en-dessous de CHF 20'000.-, le traitement se fait via le budget de fonctionnement. Les sommes supérieures seront présentées au

CG comme un investissement. En cas d'investissements, le Conseil communal essayera de splitter par lots avec procédure sur invitations. La attribution se fait au meilleur prix, plus la pondération calculée par un bureau d'ingénieurs avec comme seule règle, si deux entreprises villageoises sont devant, la discussion peut être ouverte. Pour le fonctionnement, le Conseil communal travaille avec le fournisseur actuel avec 2 offres en parallèle en cas de doute. En cas de changement de fournisseur, le Conseil communal se réunit pour en parler, sinon chacun à la liberté, dans le cadre de son budget.

M. Philippe Pillonel : en liminaire, il aimerait dire que son intervention s'inscrit dans le cadre formel d'une proposition au sens de l'art. 8 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. C'est de corvée dont il est question aujourd'hui et il espère que cela ne sera pas une de l'écouter. Ce mot résonne peut-être désagréablement aux oreilles, souvent synonyme de charges, de contraintes et de contraintes.

La corvée est une journée de travail collectif, une prestation en nature au profit d'une collectivité ou d'une entité communale pour assurer, par exemple, l'entretien de sentiers communaux. Mais c'est aussi des moments de partage, des moments de rencontres et des moments durant lesquels chacun peut apporter ses compétences au profit de tous.

A l'ube de l'existence de cette nouvelle commune, c'est le moment de se poser la question du sens et de l'esprit que nous voulons insuffler dans nos villages. M. Philippe Pillonel a l'espoir que cette fusion ne soit pas une simple juxtaposition de deux collectivités publiques mais bien un espace vivant, créateur de liens et de bien-être.

Les corvées sont donc en tous points une belle occasion de faire vivre la commune, de susciter la rencontre et le partage entre habitants et de développer le vivre ensemble des deux villages.

Les corvées, c'est aussi donner aux concitoyens l'occasion de découvrir les contours géographiques de notre nouvelle commune.

Proposition : M. Philippe Pillonel propose la mise en place de corvées communales au sein de la commune et demande au Conseil communal de prendre les dispositions relatives à cette proposition.

Le Président rappelle que les propositions peuvent être votées le soir même ou lors de la prochaine séance. Le Président souhaite que cette proposition soit votée par le Conseil général lors de la prochaine séance, soit le 29 mai 2017.

M. Philippe Pillonel souhaite poser une question. Son intervention s'inscrit dans le cadre formel d'une question au sens de l'art. 8 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

Cette question concerne plus communément le « Point de vue », ce belvédère situé près du réservoir de la commune de Cheyres et où l'on peut jouir d'une vue imprenable sur la région. Cet endroit couvert est équipé de deux tables, d'une fontaine et d'un grill et chaque année, de nombreuses personnes s'y rendent pour pique-niquer ou simplement bénéficier de la vue. Force est de constater qu'à ce jour, le grill est détruit et ne remplit plus sa fonction et que ce lieu fait régulièrement l'objet d'incivilités (sol jonché de mégots de cigarettes, papiers, ...).

Question : M. Philippe Pillonel demande au Conseil communal quelles dispositions celui-ci entend-il prendre, à l'ube d'une nouvelle saison touristique, pour redonner à ce site toute sa raison d'être et surtout pour maintenir cet endroit dans un état de propreté donnant envie de s'y rendre.

M. Sébastien Schmid répond qu'il n'avait pas connaissance de l'état du « Point de vue » mais assure que le Conseil communal va prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en ordre les lieux.

Mme Magali Chanez souhaite poser une question se rapportant à la déchetterie. Il y avait en effet un endroit où il était possible de déposer des objets qui pouvaient resservir, une sorte de brocante.

Question : Serait-il à nouveau possible d'avoir un endroit à disposition à la déchetterie pour y déposer des objets qui puissent être utiles à d'autres ?

Mme Pascale Arnold répond que le règlement d'exécution sur les déchets - à l'art 10 - stipule que tout objet réutilisable ne trouve pas sa place dans la déchetterie (de type brocante). Elle suggère néanmoins aux citoyens d'organiser à la place un vide-grenier.

M. Philippe Rapo tient à remercier le Conseil communal pour avoir transmis des informations principalement entre les deux séances de Conseil général. C'était une première très appréciable. Il souhaiterait dorénavant et si possible, connaître le pourcentage d'écart entre les comptes et les budgets afin de faciliter leurs analyses. Au niveau des montants de CHF 20'000.- pour l'attribution des petits mandats, M. Rapo aimerait savoir si chaque Conseiller choisit l'entreprise qui sera mandatée ou si une autre procédure est utilisée.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que chaque Conseiller peut décider de travailler avec l'entreprise de son choix.

M. Philippe Rapo revient sur le projet de la décharge des Granges. Il trouve étonnant que le Conseil communal n'arrive pas à connaître le chiffre d'affaire malgré une analyse approfondie du dossier. Il va se renseigner encore sur certains aspects de cette affaire. Les réponses données par M. Dietlin n'ont pas réussi à le convaincre.

M. Patrick Chanez souhaite poser deux questions :

Question 1 : la mise en place d'une benne pour Tetra Pak à la déchetterie est-elle possible ?

Question 2 : les entreprises mandatées pour les travaux d'entretien cités auparavant sont issues de Cheyres. Un contrat existe actuellement avec l'entreprise AMEX. Or, cette entreprise a été rachetée par une entreprise de Granges-Marnand.

Le Conseil communal va-t-il revoir le contrat AMEX puisque la raison sociale n'est plus à Cheyres ?

M. Pierre-Yves Dietlin répond qu'AMEX n'a pas eu le travail du fait que l'entreprise était à Cheyres mais bien parce qu'elle était la moins chère. AMEX a laissé une partie des lots à d'autres entreprises locales bien qu'elle ait obtenu tout le marché. AMEX est une personne morale avec laquelle un contrat est signé et il ne croit pas à l'éventualité légale de casser le contrat.

M. Patrick Chanez insiste sur le fait que l'entreprise AMEX a été choisie aussi parce qu'il s'agissait, comme les autres d'ailleurs, d'une entreprise locale. Il n'a pas eu le temps de vérifier le code des obligations, mais il sait que des clauses existent pour mettre fin à des contrats en cas de changement de raisons sociales.

M. Patrick Pillonel a été approché par des habitants de la Planna car la sortie sur la route cantonale manque de visibilité. Il demande au Conseil communal la pose d'un miroir sur la façade du propriétaire de la face du croisement, M. Pillonel.

M. Nicolas Pythoud s'en occupe et renseignera le Conseil général.

M. Bernard Pillonel souhaite rebondir sur la décharge suite aux informations données par le Conseil communal. Pour ceux qui ne le savent pas, le ruisseau du Four prend sa source dans cette zone-là et traverse entièrement le village de Cheyres. A plusieurs reprises, ce ruisseau a débordé et causé des dégâts. Il pense qu'une décharge peut provoquer des ruissellements ou des gravas emportés lors de violentes orages. Le Conseil communal a-t-il prévu une réserve pour prévoir ce risque concernant ce ruisseau.

M. Pierre-Yves Dietlin répond qu'en l'état, aucune réserve particulière n'est prévue. Des documents ont été préparés par des spécialistes qui sont traités par le canton. Le Conseil communal attend le retour du canton pour pouvoir se prononcer.

M. Florian Monney a une question suite à un tout-ménage transmis aux citoyens de Châbles dans le courant du mois de mars concernant le retrait du pilier public et de la boîte aux lettres communale. Certains Conseillers généraux de Châbles ont été interpellés et ont trouvé ce retrait quelque peu prématuré et injustifié. La convention de fusion prévoit que l'administration est à Cheyres mais ne pourrait-on pas remettre en fonction le pilier public et la boîte aux lettres à Châbles pour assurer un minimum de regard envers la population ?

M. Pierre-Yves Dietlin prend note de cette remarque. Ce sujet a fait l'objet d'une grande discussion au sein du Conseil communal. Cette décision a été prise - notamment pour les enquêtes restreintes ou publiques dont les délais sont très précis - pour éviter des méprises tel que l'affichage d'information ou un courrier urgent déposé dans la boîte qui n'aurait pas été relevé le jour-même.

M. Bernard Pochon étant riverain du Ch. des Blanchis, annonce que les automobilistes qui circulent le long de ce chemin ainsi qu'à la hauteur de Vaubétran peuvent rouler à 80 km/h suite à la décision du canton de déplacer le panneau de signalisation. Merci Fribourg.

Le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, remercie le public qui a répondu présent ce soir ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 23 h 40.

Pour le bureau du Conseil général
Le Président : La secrétaire :
Bernard Pochon Danielle Bise

Cheyres, le 18 mai 2017